

Procès verbal

Le samedi 21 mars 2026 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Anne DEGRANDIS.

Secrétaire de la séance : Agnès BALDY

Présents : Anne DEGRANDIS, Cyrille GINALHAC, Sylviane COIGNARD, Marine AMBLARD, Agnès BALDY, Raphaël BRUEL, Jean-Claude GARCIA, Paulina JACKOWIAK, Jérôme LAURENT, Gilles PARCORET, Jane SMITH

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Délibération du conseil municipal désignant le nombre d'adjoints
- Élections des adjoints,
- Lecture de la charte de l'élu local (article L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT)

Délibérations du conseil :

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de LEYNHAC (N° 2026_009)

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
- Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger - Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 (trois) adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de madame la maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, la création de **2 (deux)** postes d'adjoints au Maire.

Délibération : adoptée

Anne DEGRANDIS
Président de séance



Agnès BALDY
Secrétaire de séance

